

**PRISE EN CHARGE DES ÉTUDIANTS VIVANT AVEC UN HANDICAP
MOTEUR DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU BURKINA FASO**
**SUPPORT SYSTEM FOR STUDENTS WITH MOBILITY DISABILITY IN
BURKINA FASO HIGHER EDUCATION**

Koug-Nongom BONKOUNGOU

Université de Dédougou, Burkina Faso

kougnongomb@yahoo.fr

&

Dayimwendé Alliane SEMPORE

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de
l'Innovation, Burkina Faso

tam_dalli@yahoo.fr

Résumé : Le Burkina Faso a souscrit à la déclaration relative à l'engagement d'assurer une éducation de qualité pour tous (EPT), lancée lors de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous en 1990. Par conséquent, assurer une éducation inclusive à tous les niveaux du système éducatif est l'un des défis que doivent relever les autorités éducatives. Dans cet article, nous analysons les politiques et stratégies d'inclusion du pays en nous basant sur des enquêtes de terrain concernant l'enseignement supérieur. Le document se focalise sur le cas des étudiants à mobilité réduite. Les données qualitatives collectées auprès de quarante-sept (47) répondants par le biais d'entretiens semi-structurés et d'observations directes ont été analysées et interprétées. Les résultats révèlent qu'il existe un système de soutien pour les étudiants handicapés, comprenant le logement, la nourriture et d'autres allocations financières qui sont très appréciées. Cependant, ce système de soutien présente certaines faiblesses car il ne couvre pas suffisamment les besoins exprimés et manque de pérennité. Par conséquent, cette situation entrave l'accès et le maintien des étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur au Burkina Faso.

Mots clés : Prise en charge, étudiant, handicap moteur, Burkina, université

Abstract : Burkina Faso endorsed the commitment to provide quality education for all (EFA), issued at the World Conference on Education for All in 1990. Therefore, ensuring inclusive education at all levels of the education system is one of the challenges for the educational authorities. In this paper, we analyze the country's inclusion policies and strategies based on field observations regarding higher education. It focuses on the case of students with mobility disabilities. Qualitative data collected from forty-seven (47) respondents through both semi-structured interviews and direct observation were analyzed and interpreted. The findings reveal that there is a support system for students with disabilities including accommodation, food, and other financial allowances that are highly appreciated. However, the support system presents some weaknesses as it does not sufficiently cover the needs expressed and lacks sustainability. Consequently, this situation hinders the access and retention of students with disabilities in higher education in Burkina Faso.

Keywords: support system, student, mobility disability, Burkina, university

Introduction

Longtemps oubliée du monde éducatif, l'éducation de la personne vivant avec un handicap est devenue une préoccupation internationale. L'éducation spécialisée a d'abord été mise en place afin d'accueillir les enfants à besoins spécifiques dans des écoles conçues pour eux. Ces écoles dites spécialisées avaient pour objet de leur offrir un encadrement adapté à chacune de leur situation. Par la suite, l'éducation intégratrice a vu le jour et consistait à accueillir les enfants en situation de handicap dans les écoles normales mais d'assurer leur instruction dans des classes spécifiques. Plus récemment est née l'éducation inclusive qui est prônée et mise en œuvre de nos jours. Désormais, les enfants en situation de handicap sont accueillis dans les écoles et classes ordinaires. Ils reçoivent une instruction et une éducation au même titre que les autres élèves. L'objectif ici est de favoriser d'une part leur adaptation sociale, et d'autre part leur acceptation dans la société en général et plus particulièrement parmi leurs pairs. Comme le souligne la convention relative aux droits des personnes handicapées du 3 Mai 2008 en son article 24, dès lors que les conditions environnementales, physiques et morales sont réunies, l'incapacité ou la déficience peut ne pas être considérée comme un obstacle voire un handicap (<http://www.ohchr.org>).

Mais si aujourd'hui au Burkina Faso, l'éducation inclusive est une réalité au niveau de l'enseignement primaire, post-primaire et secondaire, qu'en est-il dans l'enseignement supérieur ? L'enseignement supérieur a-t-il pris des dispositions nécessaires pour accompagner les apprenants à besoins spécifiques que lui transfère l'enseignement de base ? L'enseignement supérieur burkinabè est aujourd'hui en plein processus de développement et d'innovation et nous aimerions à travers notre étude voir si dans ce vaste programme, la spécificité des étudiants qui présentent des déficiences notamment des déficiences physiques a été prise en compte. Deux raisons ont motivé notre choix de contribuer à la réflexion sur l'éducation des étudiants en situation de handicap moteur. Premièrement, de la réalité vécue auprès des personnes vivant avec un handicap pendant les années d'études de sociologie et de psychologie à l'Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ), nous avons constaté que ces étudiants avaient un parcours universitaire difficile. Deuxièmement, notre passage tous deux à l'Université Thomas SANKARA (UTS) en tant qu'agents à la Direction des Affaires académiques de l'Orientation et de l'Information (DAOI), nous a permis d'être au parfum des difficultés rencontrées par les étudiants en situation de handicap. A partir de ces constats, l'intérêt de travailler sur le sujet s'est imposé. L'hypothèse principale formulée est que la prise en charge des étudiants en situation de handicap moteur améliore leur persévérance et leurs résultats universitaires.

Pour ce faire, nous avons orienté d'une part notre attention sur les mesures d'accès c'est-à-dire l'équipement des bâtiments en rampe d'accès et des salles de classe en tenant compte des spécificités des étudiants vivant avec un handicap moteur et d'autre part sur les mesures de maintien qui sont un ensemble de services sociaux et d'accompagnement pédagogique destinés à accompagner les étudiants vivant avec un handicap moteur.

1. Méthodologie de la recherche

De sa quintessence, l'étude est une analyse socio-anthropologique de l'inclusion universitaire des étudiants en situation de handicap moteur dans l'enseignement

supérieur au Burkina Faso. Trois universités publiques du pays que sont l'UJKZ, l'UTS et l'Université de Dédougou ont été retenues pour l'étude. Le point de notre dispositif méthodologique concerne le type d'enquête, la population de l'étude, les techniques d'échantillonnage, les méthodes et outils de collecte des données et les instruments d'analyse.

1.1. Type d'enquête

L'étude s'est inscrite dans une perspective qualitative. Cette orientation de recherche comme le précise Van Der Maren (1996, p.103), tente de se rapprocher au plus du monde intérieur, des représentations et de l'intentionnalité des acteurs humains engagés dans des échanges symboliques comme ils le sont en éducation. Les avantages d'une collecte de données qualitatives bien menée résident précisément dans la richesse des données collectées et une compréhension plus approfondie du problème étudié. Elles visent non seulement à décrire, mais aussi à aider à obtenir des explications plus significatives sur un phénomène (L. Kohn et W. Christiaens, 2014).

1.2. La population de l'étude et échantillonnage

La consultation des acteurs est indispensable dans les études en sciences humaines et sociales. A propos, Van Der Maren, (1996, p.7), nous renseigne qu'« *En sciences humaines, le chercheur seul ne peut rien. Ce sont les acteurs qui lui livrent sa matière première. En tant qu'organisateur de sens, le chercheur n'est souvent en réalité que l'interprète, le traducteur des significations dont les premiers auteurs sont les acteurs du terrain* ». Les personnes enquêtées dans le cadre de notre recherche sont d'une part les acteurs qui œuvrent dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de soutien aux étudiants en général et particulièrement les étudiants ayant un handicap moteur et d'autre part, les étudiants eux-mêmes qui en sont bénéficiaires. Par rapport à l'échantillon, nous nous sommes inscrits dans les exigences de l'enquête qualitative que sont la diversification des acteurs et la saturation de l'information. Pour le choix des étudiants interrogés, en raison de l'insuffisance de données dans les universités sur notre groupe cible, nous avons utilisé la technique de la « boule de neige » qui consiste à demander aux individus faisant partie de l'échantillon initial d'identifier des connaissances auxquelles on demande d'identifier, à leur tour d'autres connaissances. A l'UJKZ, nous avons pris attache avec le Président de l'Association des Elèves et Etudiants Handicapés du Burkina (AEEHB) et celui-ci nous a invités à passer à la villa louée pour eux. A partir des étudiants enquêtés, nous avons été orienté vers d'autres vivant avec un handicap et qui ne résident pas à la villa. Dans les deux autres universités les étudiants en situation de handicap moteur ont été identifiés et enquêtés grâce au concours des délégués des salles de classe. Quelques étudiants qui ne vivent pas avec un handicap quelconque ont été également enquêtés à titre de population témoin. Notre échantillon est de ce fait, un échantillon exemplaire de la population Au total, quarante-sept (47) entretiens semi-directifs ont été réalisés auprès de dix-huit (18) étudiants en situation de handicap moteur, six (6) étudiants normaux et de vingt-trois (23) agents et responsables des structures d'aide aux étudiants et des universités. La collecte des données a été réalisée entre le 15 mars 2021 et le 31 juillet 2021.

1.3. Les techniques et outils de collecte de données

Les méthodes utilisées pour notre travail sont l'analyse documentaire et l'entretien semi-directif.

L'analyse documentaire, est une technique incontournable de productions des informations car elle obéit au principe que les sciences sociales sont cumulatives (M. Grawitz, 1990 ; N. Berthier, 2006). Selon l'Association Française de Normalisation (AFNOR), « l'analyse documentaire est l'opération qui consiste à présenter sous une forme concise et précise des données caractérisant l'information contenue dans un document ou un ensemble de documents » (M. Poisson, 2008). Cette technique à partir des fiches de lectures que nous avons élaborées après la lecture d'ouvrages généraux et spécifiques sur le phénomène abordé, a énormément contribué à l'assise théorique de notre travail et à l'analyse des données de terrain.

L'entretien est défini comme un procédé d'investigation scientifique utilisant un processus de communication pour recueillir des informations en relation avec un but fixé (M. Poisson, 2008). Dans les sciences humaines, il est une conversation au cours de laquelle une personne interroge une autre afin d'obtenir d'elle des informations qu'elle possède. Pour ce faire, des guides d'entretien ont été élaborés. Un premier guide a été élaboré à l'intention des responsables de structures avec pour principales thématiques les actions des structures identifiées qui œuvrent en faveur des étudiants afin de voir les stratégies mises en œuvre. Le second guide d'entretien a été élaboré pour mener les échanges avec les étudiants vivant avec un handicap moteur avec pour grands axes le recensement des mesures dont ils bénéficient et leur appréciation de ces mesures.

1.4. Traitement et analyse des données

Après la phase de collecte des données, nous avons procédé à un traitement manuel et à l'analyse des données. Nous avons fait recours à l'analyse des contenus, pour appréhender la substance des résultats de terrain. R. Quivy et L.V. Campenhoudt (2006, p. 230), nous précisent la singularité de cette technique en ces termes :

La place de l'analyse de contenu est de plus en plus grande dans la recherche sociale, notamment parce qu'elle offre la possibilité de traiter de manière méthodique des informations et des témoignages qui présentent un certain degré de profondeur et de complexité, comme par exemple les rapports d'entretiens semi-directifs. (...) Cette technique permet lorsqu'elle porte sur un matériau riche et pénétrant, de satisfaire harmonieusement aux exigences de la rigueur méthodologique et de la profondeur inventive qui ne sont pas toujours conciliables.

Après le recueil des données par entretien, nous avons procédé à leur catégorisation puis à leur interprétation. La catégorisation a consisté à segmenter les opinions en rubriques significatives qui rassemblent des éléments de même nature, de même ordre ou du même registre. A l'issue de ce traitement, est intervenue l'interprétation proprement dite des données recueillies suivant un plan d'analyse élaboré en fonction des objectifs de notre étude.

2. Résultats et discussion

De nos jours, les universités publiques comme privées enregistrent un nombre important d'étudiants vivant avec un handicap. Et comme nous l'avons dit plus haut, accueillir des étudiants vivant avec un handicap nécessite une préparation à plusieurs

niveaux : infrastructurel, académique, pédagogique, social. Si la question de l'éducation inclusive s'est invitée tardivement dans l'enseignement supérieur au Burkina Faso, elle (l'éducation inclusive) a été néanmoins prise en compte dans le cadre de la formulation de la Politique Sectorielle de l'Enseignement et la Formation (PSEF). En effet, dans le programme stratégique « développement de l'accès à l'éducation et à la formation » l'action 8 fait référence au développement de l'EI au Burkina Faso. Il y est mentionné que :

Au Burkina Faso, l'éducation inclusive se mettra en place progressivement à travers un mécanisme de prise en charge socio-éducative des élèves, étudiants et apprenants à besoins spécifiques dans les milieux scolaires, universitaires et de formation. La mise en œuvre de cette approche va consister au développement d'un dispositif d'inclusion comprenant plusieurs étapes dont : l'identification des enfants à besoins éducatifs spécifiques, le diagnostic médico-social ou consultation, l'orientation, l'inscription scolaire, la formation, le suivi et la sensibilisation. Il s'agit aussi d'adapter les infrastructures éducatives et de formation existantes, de s'assurer que les nouvelles constructions intègrent des normes d'accessibilité et d'acquérir pour les écoles et les élèves des matériels pédagogiques spécifiques. L'appui sanitaire, l'appareillage et le matériel d'aide à la mobilité permettra également d'améliorer l'accueil des enfants vivant avec un handicap à milieu ordinaire.

De notre enquête de terrain, il ressort l'existence d'un accompagnement multiple et multiforme en faveur des étudiants vivant avec un handicap en l'occurrence celui moteur dans les universités du Burkina Faso. Les structures qui interviennent dans la prise en charge des étudiants vivant avec un handicap moteur et les différentes mesures d'accès et de maintien en faveur de ces étudiants sont présentés dans les lignes qui suivent.

2.1. Les structures intervenant dans la prise en charge des étudiants

Afin de connaître les mesures prises par l'Etat pour les étudiants vivant avec un handicap moteur, nous avons été dans les structures d'aide afin d'échanger avec quelques responsables. Par rapport à l'existence de mesures, chaque structure intervient dans au moins un domaine déterminé. Le tableau suivant en fait le point :

Tableau1 : récapitulatif des œuvres sociales et des structures de mise en œuvre

	DGESup ¹	CIOSPB ²	FONER ³	CENOU ⁴	SP/PNADES ⁵
Inscription	*				
Orientation	*				
Bourse		*			
Aide/Prêt			*		
Hébergement				*	

¹ La DGESup est la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur

² Le CIOSPB est le Centre national de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle et des Bourses

³ Le FONER est le Fonds National pour l'Education et de la recherche

⁴ Le CENOU est le Centre National des Oeuvres Universitaires

⁵ Le SP/PNADES est le Secrétariat Permanent du Plan National d'Action de Développement de l'Enseignement Supérieur

Restauration				*	
Construction / rampe d'accès				*	*

Source : Enquête de terrain, mars à juillet 2021

A la lecture du tableau, nous voyons que la DGESup intervient au niveau de l'orientation et des inscriptions. En ce qui concerne les allocations financières, deux structures en ont la charge. Le CIOSPB se charge de l'octroi des bourses, tandis que le FONER s'occupe de l'aide et du prêt d'étude. Au CENOU, les actions entreprises concernent la restauration, l'hébergement, la construction de restaurants et le SP/PNADES intervient dans le financement des constructions de bâtiments et leur équipement.

A ces acteurs s'ajoutent les universités elles-mêmes qui normalement devraient développer en leur sein des initiatives endogènes en termes de prise en charge psychologique, pédagogique, matérielle et alimentaire pour l'épanouissement et la bonne intégration universitaire de l'étudiant en situation de handicap.

2.2. *La prise en charge des étudiants vivant avec un handicap moteur dans l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur*

Selon S. Janik (1989), un handicap est un désavantage social pour une personne, résultant d'une déficience ou d'une incapacité et qui limite ou interdit l'accomplissement de ses rôles sociaux liés à l'âge, au sexe, aux facteurs socio-culturels. C'est dans le même sens que P., Fougeyrollas, & K. Roy, (1996) considèrent le handicap comme un produit de la société qui intervient à travers des obstacles ou des facilitateurs à la réalisation des habitudes de vie d'une personne. C'est considérant ces points de vue que nous nous intéressons à ce que l'environnement éducatif offre à ces étudiants afin de faciliter leur adaptation au milieu. Nous considérons pour ce faire les mesures d'accès et de maintien.

Au niveau de l'amélioration de l'accès à l'enseignement supérieur, les aspects suivants ont été considérés dans l'étude : l'accès à la salle de cours et l'accès à la formation. Dans le volet accès à la salle, les éléments d'appréciation sont l'adaptation des infrastructures et dans le volet accès à la formation, sont prises en compte les conditions d'orientation.

L'accès à une formation universitaire passe obligatoirement par l'orientation ou par un test de recrutement. L'orientation consiste à répartir les étudiants dans les différentes filières de formation en tenant compte des aptitudes scolaires de chacun, de la demande et de l'offre. Les tests de recrutement consistent en une sélection des postulants à une offre de formation à travers un examen qui peut être une sélection de dossiers, un test écrit et/ou un test oral. Notons au passage qu'au BF, toute personne titulaire du Bac ou équivalent qui demande une orientation a droit d'accès à une filière de formation. Cela conduit à une hausse exponentielle des effectifs des étudiants chaque année. Dans le processus d'orientation qui est passé en ligne à partir de l'année 2018, les postulants doivent renseigner un champ par rapport à l'existence ou non d'un handicap et le cas échéant, préciser la nature du handicap. Aussi, dans la phase de répartition des étudiants dans les filières, les étudiants vivant avec un handicap sont généralement orientés dans leur premier choix. En témoignent les propos de la Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur qui précise que : « *dans le processus d'orientation, les étudiants en situation de handicap renseignent des informations relatives à*

leur handicap, et ils sont orientés dans leur premier choix de filière à condition qu'ils soient éligibles ».

Le directeur de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle interrogé au sujet de l'orientation déclare que *« les critères de répartition des étudiants dans les formations sont le mérite et la capacité d'accueil des infrastructures. Ces critères ne tiennent pas compte de l'état physique des postulants »*. Il a poursuivi en disant :

Il serait bien de prendre en compte la spécificité des étudiants vivant avec un handicap parce que le handicap est déjà un poids à supporter. Donc les accompagner avec des mesures spécifiques pourrait les soulager et moralement, et financièrement. Pour les handicapés physiques, il convient de voir les infrastructures et de les adapter.

Quant au responsable technique de la plateforme d'orientation, il reconnaît que dans le processus, les étudiants ont à donner des renseignements concernant leurs conditions physiques mais dans la réalité ils ne renseignent pas cette partie parce que nombre d'entre eux, ne maîtrisant pas l'outil informatique se font aider par des tierces et aussi parce que certains trouvent de la gêne à décrire leur situation réelle.

Mais la DGESup reconnaît également que les conditions de l'enseignement supérieur sont difficiles pour tous les étudiants et surtout pour ceux qui ont un handicap. Toujours selon elle, il y a de nombreux chantiers à bâtir et ce n'est pas évident que les étudiants vivant avec un handicap, qui sont une minorité, soient pris en compte. En effet, lorsque nous avons passé en revue les ressources du secteur, nous avons fait le constat que le budget de l'enseignement supérieur n'a pas encore atteint 25% du budget alloué à l'éducation. La faiblesse des ressources pourrait expliquer l'avis de la DGESup. Par rapport à leur inscription, une mesure gouvernementale autorise une exonération de 50% des frais ordinaires. En d'autres termes, les étudiants vivant avec un handicap bénéficient d'un rabattement de leurs frais d'inscription mais pour en bénéficier, ils doivent posséder la carte d'invalidité. Toutefois, cette exonération concerne uniquement universités publiques. Elle ne s'applique pas au privé.

En matière d'infrastructures, le premier responsable du PNADES affirme que tous les bâtiments pédagogiques récents sont équipés de rampes d'accès.

En récapitulatif, en matière d'accès à l'université, l'enquête révèle que dans le domaine de l'orientation, les étudiants vivant avec un handicap sont orientés dans leur premier choix de filière. En matière d'inscription, les étudiants vivant avec un handicap et possédant la carte d'invalidité, bénéficient d'une exonération. Enfin, les bâtiments construits depuis l'avènement du PNADES sont équipés de rampes d'accès. Toutefois, nous constatons que certains étudiants prennent des cours à des niveaux R+1 alors qu'il n'y a pas d'ascenseur pour faciliter l'accès des étudiants porteurs de handicap moteur.

2.3. La prise en charge des étudiants vivant avec un handicap moteur dans les mesures de maintien

Si le handicap est produit par la société, c'est donc elle qui doit agir avec des facilitateurs afin de ne pas rendre plus difficile la réalisation des habitudes de vie des personnes déjà touchées par une incapacité. C'est ainsi que nous nous intéressons à la théorie du soutien reçu. Le soutien reçu est défini par J. A. M. Winnubst et al., (1988, p. 511), comme de *« l'aide effective apportée à un individu par son entourage »*. Et M.

Barrera (1986) le définit comme « l'ensemble des actions ou des comportements qui fournissent effectivement de l'aide à la personne ». Quel soutien les étudiants vivant avec un handicap reçoivent-ils dans le cadre de leurs études ?

Les services sociaux fournis aux étudiants sont relatifs aux allocations financières, à l'hébergement et à la restauration. En matière d'allocation financière, nous avons la bourse, l'aide, le prêt d'étude.

Au niveau de la bourse qui est une allocation financière mensuelle accordée aux plus méritants, des mesures sont prises en faveur des étudiants vivant avec un handicap. Il y a un nombre de bourses pour chaque cycle correspondant aux différents grades du LMD. Ainsi, nous avons les bourses de premier cycle (licence) qui sont les plus nombreuses, les bourses de 2nd cycle (master) et les bourses de 3^{ème} cycle (doctorat). Au niveau de chaque cycle il y a les bourses pour des études au Burkina Faso et à l'étranger. Il y a aussi les bourses intermédiaires qui sont accordées. Parmi les conditions de répartition de la bourse, figurent l'âge, le mérite, le revenu des parents, le nombre de bourses, le genre et la vulnérabilité. La limite d'âge est fixée à 22 ans pour les nouveaux bacheliers, 23 ans pour le niveau Licence 2, 25 ans pour le niveau Licence 3, 27 ans pour le niveau master 1, 28 ans pour le master 2, 32 ans pour la première année du cycle de doctorat pour les hommes et à 34 ans pour les femmes. Le mérite prend en compte la moyenne obtenue et est fixée ainsi qu'il suit : pour les nouveaux bacheliers, la limite de la moyenne est de 12/20 pour les garçons et 11,5/20 pour les filles, 12,5 pour les niveaux intermédiaires (L2 et L3), 12/20 pour le master 1 et pour la thèse 1. Pour bénéficier de la bourse, le revenu annuel des parents est pris en compte et ne devrait pas dépasser 20 000 000f CFA. Le nombre total de bourses est de 2300 dont 300 bourses spéciales pour les filles. Cela explique pourquoi les filles bénéficient d'un recul au niveau de la moyenne pour les nouveaux bacheliers et d'un recul d'âge pour le niveau doctorat.

Des conditions spécifiques ont été pensées en faveur des étudiants vivant avec un handicap, qui bénéficient d'un recul de la limite d'âge fixé à 23 ans pour eux au lieu de 22 ans pour la première année d'études. En plus de cela, le critère de mérite n'est pas pris en compte pour eux. Dans la répartition des bourses d'études, le gouvernement octroi 10 bourses spéciales pour les personnes en situation particulièrement difficile et les étudiants vivant avec un handicap sont considérés dans cette rubrique. Soulignons que, de notre enquête, il est ressorti que c'est en cette année 2019-2020, que le nombre de bourses octroyé aux personnes en situation particulièrement difficile est passé du simple au double (de 5 à 10) et cela dénote d'un effort particulier réalisé par le gouvernement. Mais, remarquons avec le directeur de l'information, de l'orientation scolaire et professionnelle interrogé que « *le handicap n'est pas un élément qui rentre en compte dans les attributions de la bourse, mais plutôt la vulnérabilité, l'indigence et le genre* ». Le chef du service des bourses et des aides financières zone Burkina Faso interrogé au sujet des bourses, nous a fait savoir que pour les étudiants vivant avec un handicap bénéficiaire de la bourse, ils la conservent quel que soit le nombre d'années passé dans un cycle d'études. Pourtant, le système autorise un redoublement par cycle. Toujours selon le Directeur, l'attribution de cette catégorie de bourse est parfois difficile parce qu'elle fait appel au jugement subjectif des membres de la commission d'attribution. En effet, il y a 10 bourses à attribuer à une population vulnérable aux caractéristiques diverses. Parmi ces caractéristiques, il

y a ceux qui vivent dans une extrême pauvreté, les orphelins, ceux qui portent un handicap. En plus, parmi ceux qui vivent avec un handicap, il y a plusieurs types de handicaps (visuel, moteur, auditif ou intellectuel). Comment donc savoir si c'est l'étudiant vivant avec un handicap visuel, moteur, auditif ou intellectuel qui a le plus besoin de la bourse.

Au FONER où la gestion de l'aide et des prêts est assurée, nous avons eu un entretien avec le chargé d'études et le directeur des aides financières. De ces entretiens, nous retenons que les conditions d'octroi de l'aide et du prêt ont été revues il y a de cela trois ans, suite au recours d'un étudiant vivant avec un handicap qui a apporté des textes notamment la loi N° 012- 2010/AN portant protection et promotion des droits des personnes handicapées qui, à son article 14 stipule que : « *Les élèves et étudiants handicapés bénéficient d'un recul de la limite d'âge réglementaire pour l'inscription à l'école, la participation aux examens et concours, l'octroi de bourses ou autres aides aux études* ».

Conformément à ce texte, la limite d'âge fixée pour bénéficier des allocations a été repoussée de deux ans, pour les étudiants vivant avec un handicap qui justifient leur état par la carte d'invalidité. De ce fait, la condition d'âge fixée à 26 ans pour les étudiants de première année de licence est fixée à 28 ans pour les étudiants de première année de licence et justifiant leur invalidité.

Au cours de l'année 2020, suite à la crise liée à la pandémie de la COVID-19, des innovations ont été opérées notamment les dépôts des dossiers de candidature en ligne. Cette innovation est au bénéfice de tous les étudiants qui n'ont plus à se déplacer dans les locaux de la direction mais elle est encore plus avantageuse pour ceux vivant avec un handicap moteur.

En somme, cette mesure présente un double avantage pour les étudiants vivant avec un handicap moteur : ils n'ont plus de distance à parcourir pour se rendre à la direction et en plus ils ne sont plus confrontés à la hauteur des guichets de dépôt de dossiers. Egalement, cette mesure soulage les étudiants à mobilité réduite des bousculades et des longues files d'attente où ils étaient défavorisés et même stigmatisés.

Au niveau du CENOU, nous avons eu des échanges avec la directrice de l'hébergement et de la restauration universitaire. Elle nous a fait savoir que dans le processus d'attribution de chambres en cités, la priorité est accordée aux étudiants vivant avec un handicap et qui justifient leur situation par la carte d'invalidité. En plus de cela, une place leur est accordée au rez-de-chaussée des bâtiments. En ce qui concerne les étudiants de l'Université Joseph KI-ZERBO (UJKZ), compte tenu de l'éloignement de la cité du campus, deux villas ont été louées à proximité de l'université pour héberger les étudiants qui vivent avec un handicap quel que soit le type d'handicap. Pour ce qui est de la restauration, il existe une chaîne spéciale pour les étudiants vivant avec un handicap afin de leur éviter les longs rangs. Seulement là aussi, il faut disposer de la carte d'invalidité.

De nos entretiens avec les Vice-Président chargés des Enseignements et des innovations pédagogiques (VP-EIP), de l'Université Thomas SANKARA (UTS) et de l'UJKZ, il ressort l'insuffisance des mesures endogènes d'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Ces acteurs disent être conscients qu'au niveau interne les besoins spécifiques de ces étudiants en termes de logement et de prise en charge pédagogique, psychologique et alimentaire devraient trouver des réponses

appropriées. Mais le constat est que les initiatives locales sont non seulement insuffisantes mais inopérantes exceptées les étudiants en situation de handicap visuel qui bénéficient d'un temps additif lors des évaluations. Toutefois, ils précisent que des réflexions sont en cours pour la gestion de tous les étudiants en situation de handicap. L'enquête fait ressortir qu'un ensemble de mesures sociales ont été mises en œuvre en faveur des étudiants vivant avec un handicap. En dehors des dons ponctuels comme les motos pour les handicapés moteurs et les appareils auditifs pour les handicapés auditifs, qui sont accordés selon le type de handicap, les autres mesures sont globales pour tous les types de handicap.

2.4. Appréciation du soutien par les étudiants en situation de handicap moteur

En matière de soutien social, il est important de considérer le soutien perçu. Encore appelée appréciation subjective du soutien, la notion de soutien perçu fait référence à « l'évaluation cognitive d'une personne à propos du soutien qu'elle estime recevoir d'autrui » (M. Barrera, 1986; C.L. Streeter et C. Franklin, 1992). C'est pourquoi nous avons voulu avoir l'avis des étudiants bénéficiaires des différentes mesures et cela nous a conduit à la seconde phase de notre terrain d'étude. Dans ce point, nous allons considérer d'une part les mesures d'accès, et d'autre part, la fourniture des services sociaux.

2.4.1. L'appréciation des mesures d'accès par les étudiants

Les mesures d'accès sont mesurées d'une part, à travers l'existence de rampes d'accès à la salle et l'appréciation de la pente, la distance parcourue et d'autre part, à travers l'adéquation de l'équipement de la salle, les modalités d'orientation et d'inscription.

A la question de savoir s'il existe des rampes d'accès aux salles de cours, nous avons pris en compte les réponses et avis des étudiants. Parmi eux, il y a un seul étudiant dont les salles de cours et de TD sont équipées de rampes d'accès. Les autres sont obligés de monter les marches des escaliers avec difficulté et cet effort physique occasionne des douleurs aux pieds. Mais cette situation peut être due au fait qu'il s'agit d'amphithéâtres construits il y a bien longtemps. Certains étudiants en situation de handicap moteur enquêtés estiment que l'inexistence des rampes d'accès joue négativement sur leurs études. Pour d'autres, la rampe existe mais comporte une pente raide non adaptée si bien que monter à travers la pente est difficile et en descendre l'est encore davantage. Pour ce faire, ils comptent sur l'aide de leurs camarades. Par rapport aux conditions d'accès aux salles de Travaux Pratiques (TP) et de Travaux Dirigés (TD), ils n'ont pas relevé de difficulté particulière à ce niveau. Mais ceux qui ont perdu l'usage d'un bras se retrouvent dans une situation de handicap lorsqu'il s'agit de faire des manipulations lors des TP. D'autres ont mentionné les effectifs pléthoriques dans les salles de TD notamment en SVT où l'absence de place oblige certains étudiants à se tenir debout pendant toute la séance. Malheureusement, les étudiants qui portent un handicap aux pieds, compte tenu de la difficulté à marcher, arrivent à un moment où les places sont déjà occupées. Ils vivent donc un double supplice : devoir marcher difficilement et se tenir debout pour toute la séance.

Un autre volet à considérer en matière d'accès, est l'adaptation de l'équipement. A ce niveau, les étudiants handicapés aux membres inférieurs n'ont pas émis de problème

particulier parce que le dispositif table-chaise leur convient. Par contre, ceux touchés aux membres supérieurs notamment au bras droit éprouvent parfois des difficultés parce que le dispositif ne leur convient pas. En effet, certains amphithéâtres, sont équipés de tables et chaises incorporées et dans ce cas, la table se trouve toujours du côté droit de la chaise et constitue une entrave pour les gauchers. Cette difficulté est encore plus grande et inadmissible pour les personnes touchées au bras droit, qui ne sont pas nées gauchères mais ont dû apprendre à le devenir suite à un événement (maladie ou accident) survenu au cours de leur vie.

Par rapport à la distance parcourue, plus de la moitié des étudiants interrogés parcourent une distance inférieure à 3km pour se rendre à l'université, 3 font une distance comprise entre 3 et 5km et 1 parcourt plus de 5km. Ce dernier est un plurihandicapé. Après huit jours dans le coma, il s'en est sorti avec un bras droit hors d'usage et des troubles de locution. Ayant obtenu le bac en 2010 et ayant été orienté en SVT, il suspend ses études pour des soins. En cette année 2020-2021, il revient entreprendre des cours en droit. Il affirme parcourir environ 25km pour se rendre à l'Université Thomas SANKARA (UTS) à cause de sa situation excentrée de la ville.

Parmi ceux qui parcourent 3 à 5km, se trouve un particulièrement qui a de grandes difficultés qu'il a exprimées en ces termes : *« comme je grandis, j'ai de la peine à tenir sur un seul pied. Le seul pied supporte difficilement le poids de tout le corps. De ce fait, j'arrive tout le temps en retard et fatigué. Si j'avais une moto, cela pourrait m'aider pour mes déplacements »* (entretien du 11/04/2021 avec une étudiante vivant avec un handicap moteur).

En matière d'accès à la filière d'étude, les étudiants n'ont pas abordé la question de l'orientation, sans doute parce qu'ils ont été satisfaits de leur orientation.

En ce qui concerne les mesures d'inscription à la filière après l'orientation, les étudiants n'ont pas bénéficié de l'exonération, pour deux raisons. La première est l'ignorance de la mesure existante, et la seconde est la non possession de la carte d'invalidité. En cela, ils décrivent la procédure qui est longue, lassante et décourageante pour des gens qui, déjà ont des difficultés pour se déplacer en ville. Il y a même un étudiant qui a abandonné la poursuite de sa carte alors que c'est grâce à la carte qu'il pourrait avoir accès aux différentes mesures sociales qui existent.

Nous avons également rencontré une étudiante qui éprouve des difficultés à achever ses devoirs et qui s'exprime en ces termes :

« ayant été amputée au bras droit, j'ai dû apprendre à tout faire avec la gauche. Pour cela, en écriture je suis lente et je ne parviens pas à achever la composition de mes devoirs. Je voudrais bénéficier du temps additionnel lors des examens. Même les cours, je les complète grâce à mes camarades » (entretien du 18/04/2021 avec une étudiante vivant avec un handicap moteur).

Mais malgré ces difficultés qu'elle vit, on perçoit sa volonté d'aller de l'avant dans ses études qu'elle a dû suspendre pendant 4 ans suite à l'accident qui lui a valu l'amputation du bras.

De manière générale, pour ce qui est de l'accès aux salles de classe, certains étudiants se plaignent de l'inexistence de rampe et d'autres de sa raideur. En plus de cela, les étudiants devenus gauchers par la force des choses ont de la peine à prendre les cours dans les amphithéâtres, parce que le dispositif chaise-table emboîtée est conçu de sorte que la table soit à droite, donc pour les droitiers uniquement. En matière d'accès à la

filière, ils n'ont pas émis de plainte. Par contre, pour ce qui est de l'inscription, malgré les mesures d'exonération, certains n'en bénéficient pas.

2.4.2. L'appréciation des services sociaux ou mesures de maintien par les étudiants

Les mesures de maintien sont un ensemble de services sociaux, dont le bénéfice contribue à améliorer les conditions de vie des étudiants et donc à les maintenir dans le système jusqu'à l'obtention d'au moins un diplôme. Parmi ces mesures, nous retenons la restauration, l'hébergement, les allocations financières sous-forme de bourse, d'aide ou de prêt et la prise en charge pédagogique et psychologique.

Existence, nature et origine du soutien reçu

Le soutien reçu en matière de restauration consiste à aller se faire servir sans passer par le rang qui est souvent long. En matière d'hébergement, le soutien renvoie à l'acquisition d'une place à la villa ou en cité universitaire. Le soutien financier concerne la bourse et l'aide. Nous n'avons pas eu d'étudiants boursiers mais les camarades ont précisé qu'il y a trois boursiers parmi ceux qui vivent dans les deux villas. Cinq (5) des étudiants interrogés sont bénéficiaires de l'aide. Pour ces derniers, cette allocation leur permet de prendre en charge les frais de loyer, de se procurer les tickets pour la restauration, de se documenter.

S'il est vrai qu'en matière de restauration les étudiants vivant avec un handicap moteur ont la possibilité de ne pas faire les longs rangs, ils affirment qu'ils sont souvent confrontés à l'incompréhension et l'intolérance de leurs camarades si bien que, malgré l'existence de la mesure, certains préfèrent attendre leur tour dans les rangs. Pourtant tous les étudiants en situation de handicap moteur affirment ressentir des douleurs après un effort physique. Retenons toutefois, que les étudiants de l'UJKZ ont fait cas d'un restaurant qui est situé sur l'avenue Babanguida où, lorsqu'ils vont pour se restaurer, ils se présentent directement à la cuisine et être servis.

En plus de la restauration, au niveau de l'hébergement, les étudiants vivant avec un handicap ont bénéficié de villas louées non loin de leur université d'accueil. En outre, certains bénéficient de la bourse d'étude, d'autres de l'aide. Par rapport à l'exonération des frais d'inscription, la méconnaissance des mesures existantes a conduit des étudiants en possession de la carte d'invalidité à payer tous les frais. Alors qu'au moment opportun, il aurait suffi de présenter la carte au niveau de la DAOI pour bénéficier de cette mesure. Mais depuis 2018, avec la mise en œuvre de l'inscription en ligne, la mesure demeure en vigueur, mais ils devront payer les frais intégralement et par la suite demander un remboursement au niveau de leur université d'accueil.

Nous faisons le constat que bien que la mesure d'exonération soit effective, les étudiants vivant avec un handicap moteur n'en bénéficient pas toujours.

Par rapport au soutien financier, certains bénéficient de l'aide qui est une allocation financière annuelle d'un montant de 175 000f CFA octroyée par l'Etat burkinabè.

Pour ce qui concerne l'origine du soutien, c'est essentiellement un soutien provenant du gouvernement. Nous avons rencontré des étudiants vivant avec un handicap moteur orphelins de père et de mère qui n'ont d'appui que ce qui est octroyé par l'Etat. D'autres encore sont issus de milieu social défavorisé avec des parents démunis qui ne

parviennent pas à apporter le soutien nécessaire à leurs enfants. Pour cela, malgré les soutiens apportés par l'Etat, ces étudiants ont des besoins non satisfaits et ont continuellement les yeux tournés vers l'Etat. Notons aussi que certains disent avoir bénéficié d'une prise en charge d'associations pour leur parcours scolaire jusqu'au bac.

Les besoins recensés des étudiants

Tableau 2 : besoins recensés des étudiants

Domaine	Besoin
Alimentation	Ticket de restauration
Matériel didactiques	Documents de cours, ordinateurs
Infrastructures	Rampes d'accès, équipement adéquat des salles de cours
Financier	Bourse, aide
Déplacement	Motos
Autres	Temps additionnel, prothèse

Source : Enquête de terrain, mars à juillet 2021

Les étudiants ont énuméré un certain nombre de besoins dont ils aimeraient voir la satisfaction. Au nombre de ces besoins, nous avons l'acquisition de documents, de l'outil informatique, de moyen de déplacement, des tickets pour la restauration, de prothèse, l'équipement adéquat des différentes salles de cours, de TD et de TP en tenant compte de la spécificité des gauchers et en rampes d'accès, l'octroi d'un temps additionnel lors des devoirs, les moyens financiers notamment la bourse, et d'opportunités pour poursuivre les études supérieures hors du Burkina après le grade de licence. Nous constatons que malgré l'effort du gouvernement que tous reconnaissent et apprécient, les étudiants ont toujours des besoins non comblés dont ils attendent la satisfaction, toute chose qui permettrait d'améliorer les résultats.

Adéquation soutien-besoin et adéquation soutien-résultats académiques

Les étudiants reconnaissent que le soutien reçu leur est bénéfique et influence positivement leurs études. En effet, la proximité du logement de l'université évite aux étudiants vivant avec un handicap aux pieds de parcourir une longue distance et en même temps, cela leur évite d'avoir mal aux pieds. En outre, l'aide dont ils bénéficient leur permet de subvenir à certains de leurs besoins. Pour l'Etat, comme le nom de l'allocation l'indique, il s'agit d'une aide et non d'une prise en charge. Mais les étudiants enquêtés auraient voulu une prise en charge parce que pour la plupart, ils sont issus de milieu social défavorisé, surtout que la plupart bénéficiait d'une prise en charge pour les études. Mais après le BAC, ce soutien d'association a pris fin laissant les nouveaux étudiants à leur sort. Ayant choisi de poursuivre des études supérieures, ils se retrouvent sans aucun autre soutien que celui de l'Etat. Aussi, pensent-ils que « *handicap rime avec pauvreté* ». Ils envient ainsi leurs camarades qui, en dehors des études font d'autres activités comme le gardiennage et les cours à domicile. Chose qui leur est difficile de pratiquer, compte tenu de leur situation physique qui induit des difficultés à se déplacer.

Ils reconnaissent également que le soutien reçu exerce une influence positive sur leurs résultats. En dehors d'un seul étudiant qui n'est pas satisfait de ses résultats parce qu'il n'a pas validé trois matières, tous les autres sont satisfaits de leurs résultats et ceux qui sont dans l'attente des résultats sont confiants. En effet, même s'ils arrivent fatigués et souvent en retard, le fait de bénéficier d'un logement à proximité du campus est d'un appui considérable parce qu'autrement ils auraient une plus grande distance à parcourir ou tout simplement, abandonneraient les études. Aussi, les allocations financières permettent aux bénéficiaires de subvenir à leurs besoins. D'autre part, la situation de handicap a une influence sur les résultats. Ils reconnaissent par moment que la situation de handicap exerce un poids négatif sur leur moral et ils se trouvent différents des autres.

En somme, les étudiants vivant avec un handicap moteur bénéficiant d'un soutien reconnaissent que ce soutien leur est utile pour leur maintien dans les études. Mais ils aimeraient en plus que ce soutien s'étende à la satisfaction d'autres besoins qu'ils ont énumérés. Ils souhaitent aussi que ce soutien soit au bénéfice de tous les étudiants vivant avec un handicap.

Conclusion

Notre étude s'est intéressée particulièrement aux aménagements réalisés pour favoriser l'accès et le maintien des étudiants vivant avec un handicap moteur dans l'enseignement supérieur au Burkina Faso. En effet, malgré les déclarations des gouvernements qui se sont succédé au pays sur la scolarisation universelle, les politiques publiques en matière d'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans l'enseignement supérieur au Burkina Faso est longtemps demeuré le parent pauvre. L'engagement du système éducatif burkinabè d'être accueillant et d'offrir des conditions favorables à l'accès et au bon parcours universitaire de ces étudiants à besoin spécifiques est encore récent. Notre travail consistait à voir si les conditions estudiantines sont réunies pour mettre les étudiants vivant avec un handicap moteur en bonne disposition d'apprentissages. Nous sommes parvenus aux résultats selon lesquels un dispositif de prise en charge est mis en œuvre en faveur des étudiants vivant avec un handicap.

Les mesures d'accès mises en œuvre sont l'équipement des salles pédagogiques en rampes d'accès, la réduction de la distance à parcourir pour se rendre à l'université, et l'orientation des étudiants dans leur premier choix de filière suivant leur éligibilité. Quant aux mesures de maintien encore appelées fourniture des services sociaux, elles sont entre autre la restauration, l'hébergement et les allocations financières. En matière de restauration, les étudiants vivant avec un handicap moteur ont la possibilité de se faire servir sans attendre leur tour dans de longs rangs.

Toutefois, des insuffisances sont observées. En effet, en matière d'accès, tous les bâtiments pédagogiques ne sont pas équipés de rampes d'accès et surtout, certains bâtiments sont dépourvus d'ascenseur. Ce qui constitue des obstacles pour les étudiants. En plus, les mesures de maintien ne sont pas étendues à tous les étudiants. La prise en charge psychologique et pédagogique quant à elle est quasi absente.

Au titre des perspectives, des pistes pour de bonnes conditions d'études des étudiants en situation de handicap moteur que nous formulons sont l'équipement de tous les bâtiments en rampes d'accès conventionnelles, et l'octroi d'un quota de bourses

spécialement réservé aux étudiants vivant avec un handicap. Aussi, compte tenu de la pléthore des étudiants et au regard de l'insuffisance des places assises, il serait souhaitable que l'on aménage quelques places contiguës aux rampes d'accès dans les salles et les amphithéâtres au profit des personnes vivant avec un handicap moteur. Cela sans être une autre forme de stigmatisation contribuerait à créer des conditions favorables d'études aux personnes en situation de handicap moteur.

Par ailleurs, pour une meilleure efficacité de la prise en charge des étudiants vivant avec un handicap moteur, il serait bien de recenser les différents besoins des étudiants concernés par ce handicap et de travailler à leur satisfaction. C'est pourquoi nous suggérons la création d'une structure en charge de l'Éducation Inclusive (EI) au supérieur. Cette structure aura la lourde mission de développer des stratégies pour l'épanouissement et l'intégration universitaire de l'étudiant en situation de handicap en général et plus particulièrement celui vivant avec un handicap moteur.

Références bibliographiques

- Assemblée Nationale. (2010, Avril 1). *Loi n°012-2010/AN du 1er avril 2010 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées*. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Berthier, N. (2006). *Les techniques d'enquête en sciences sociales, méthode et exercices corrigés*, 3ème Edition. Paris, Armand Colin.
- Burkina Faso (2017), Plan sectoriel de l'éducation et de la formation (PSEF) 2017-2030, MESRSI, MENA et MJFIP, Ouagadougou
- Ducharme, F., Stevens, B., & Rowat, K. (1994). *Social support: conceptual and methodological issues for research in mental health nursing*. Issues in Mental Health Nursing.
- Fougeyrollas, P., & Roy, K. (1996). *Regard sur la notion de rôles sociaux. Réflexion conceptuelle sur les rôles en lien avec la problématique du processus de production du handicap*. Québec.
- Grawitz, M. (1990). *Méthodes des sciences sociales*. Paris: Dalloz.
- Hamel, M. (2015). *Le réseau de soutien*. Récupéré sur https://www.passeportsante.net/fr/Actualites/Dossiers/ArticleCompletaire.aspx?doc=determinant_reseau_soutien_do, consulté le 20/02/2021 57
- Institut National de la Statistique et de la Démographie. (2019). *Annuaire statistique 2018*. Ouagadougou. Burkina Faso.
- Janik, S. (1989). Meta volume 34 numéro 4. *La terminologie du Thésaurus : personne handicapée*, 745-752.
- Marcelissen, F. H., Winnubst, J. A., Buunk, B., & Wolff, L. j. (1988). Sciences sociales et médecine. *Soutien social et stress professionnel : une analyse causale*, 365-373.

- Maren, J.-M. V. (1996). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Paris : Presses Universitaires de Montréal.
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA). (2015). *Stratégie Nationale de Développement de l'Education Inclusive*. Ouagadougou. Burkina Faso.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation (2018). *Etude sur les étudiants en situation de handicap bénéficiant d'un appui spécifique*. Ouagadougou, Burkina Faso.
- Olivier de Sardan J. P. (2008), *La rigueur du qualitatif, les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant Académie.
- Organisation des Nations Unies. (2006, décembre 13). *Convention relative aux droits des personnes handicapées*. New York, Etats-Unis.
- Paillé P. (2006), *La méthodologie qualitative : Postures de recherche et travail de terrain*, Sociologie.
- Recensement général des enfants en situation de handicap : Le gouvernement dispose d'un référentiel.* (2015). Récupéré sur <https://www.burkina24.com/2015/07/29/recensement-general-des-enfants-en-situation-de-handicap-le-gouvernement-dispose-dun-referentiel/> consulté le 16/02/2021
- Streeter C.L., et Franklin C. (1992), *Defining and Measuring Social Support: Guidelines for Social Work Practitioners*, Research in Social Work Practice, vol. 2, no 1, p. 81-98
- Winnubst J. A. M., Buunk B. P., Marcelissen F. H. G., (1988), Social support and stress: Perspectives and processes, In, Handbook of life stress, cognition and health, FISCHER S.